

**Paroisse de BONNECOURT**

**HISTOIRE**

**de la CHAPELLE NOTRE-DAME de**  
**LORETTE**

**Charles BALTES (1862-1937)**

-----

Le voyageur qui se rend, par la route, de Langres à Neufchâteau, après avoir traversé Frécourt et en avoir gravi la rude montée aperçoit, sur sa droite une modeste chapelle, c'est la Chapelle NOTRE-DAME de LORETTE.

Afin de mieux expliquer l'origine et le vocable de cette chapelle, il est bon de donner tout d'abord quelques détails sur la famille Seigneuriale qui l'a fondée.

### Le Château de BONNECOURT et ses Seigneurs

Le village de BONNECOURT sur le territoire duquel elle est bâtie, cette chapelle Notre-Dame de LORETTE possédait, comme beaucoup de localités, autrefois, un château-fort.

Il était construit en confluent de plusieurs ruisselets venant des vallons environnants et qui, en se réunissant forment le ruisseau " LA TRAIRE ". Un de ces ruisselets alimentait d'eau les fossés qui entouraient le château et formaient sa principale défense sur l'éperon qui le dominait presque à pic dans le cimetière actuel qui seul y est demeuré, se dressait l'église démolie en 1825, et tout autour de celle-ci, le village d'alors.

Quelle était l'importance militaire de ce château ? très limitée, sans doute, comme les moyens d'attaque qui existaient à cette époque. Il dut, comme tous les châteaux-forts de la région être démantelé au moment de la guerre de cent ans.

Ce château fut d'abord habité par les seigneurs du nom de Bonnacourt, parmi lesquels chevaliers Thierry de BONNECOURT qui vivait vers 1126 - Il passe ensuite aux évêques de Langres, qui en 1239 le cèdent en même temps que celui de Montigny aux comtes de Champagne – au XVIème siècle c'est un certain Philippe d'ANGLURE, bailli de Chaumont qui en est le possesseur. Ruiné par les guerres de la Ligue et pressé par ses créanciers, il dut vendre son château et ses terres de Bonnacourt qui furent achetés par la famille CAPISUCHY de BOLLOGNE

### LA FAMILLE DE BOLLOGNE

Originnaire d'Italie, cette famille connue d'abord sous le nom de CAPISUCHY, s'était divisée en deux branches.

Une première s'était établie à Rome et fournit à l'Eglise plusieurs cardinaux, légats du Saint-Siège et autres prélats de la Cour Pontificale. C'est un cardinal de CAPISUCHY qui par déclaration du Pape donna à Henri IV , l'absolution de l'hérésie protestante qui lui permit d'être sacré ROI de FRANCE. C'est sans doute par un de ces parents influents que les Seigneurs de BONNECOURT obtinrent la relique de la **SAINTE COURONNE** d'épines conservée en un reliquaire à leurs armes que possède notre église.

L'autre branche vint s'établir à BOLLOGNE en Italie, puis, sous FRANCOIS 1<sup>er</sup> à Barcelonnette, alors dans les Etats du duc de SAVOIE. C'est de là que plusieurs membres de cette seconde branche essaimèrent jusque dans le Bassigny. Ayant, par leurs services gagné

les bonnes grâces du Roi de FRANCE, ils obtinrent des lettres de naturalisation et en 1596 Jules de BOLLOGNE est nommé gouverneur de Nogent en Bassigny.

Le château qu'il commandait occupait toute la partie de la ville actuelle qui s'étend de l'Hôtel de Ville à l'église et domine Nogent-le-Bas. La justice de paix est installée dans un ancien bâtiment qui en est un reste et qui porte encore le nom de ' DONJON '.

C'est à ce moment que la famille d'ANGLURE fut obligée de vendre la Seigneurie de BONNECOURT, Jules de BOLLOGNE en profita pour l'acheter.

### PIETE de la famille de BOLLOGNE envers la T.S. VIERGE MARIE

La ville de BOLLOGNE d'où était originaire les ancêtres du nouveau châtelain de BONNECOURT est peu éloignée de " LORETTE ". C'est au milieu des lauriers qui croissaient sur le futur emplacement de cette ville qui en 1295, les anges, sur l'ordre de DIEU, avaient transporté, pour la soustraire aux outrages des turcs, la SAINTE MAISON de NAZARETH, qui avait été le témoin de l'Incarnation et avait pendant tant d'années abrité Notre Seigneur, la Sainte Vierge et Saint Joseph. Pour enchasser cette Sainte Maison on avait construit une magnifique basilique où pendant tout le moyen-âge on se rendit, et où, aujourd'hui encore, en vient en pèlerinage du monde entier. Pour charmer leur route, les pèlerins chantaient les louanges de Marie et réunis ensemble et approuvées par l'Eglise, ces louanges ont formé les litanies de la Sainte Vierge appelées pour cela " litanies de LORETTE."

La famille de BOLLOGNE avait puisé dans ce voisinage, une grande dévotion envers la Sainte Vierge et Jules de BOLLOGNE en avait hérité.

C'est de son vivant et sur sa requête qu'en 1634 la Confrérie du Saint Rosaire fut érigée dans l'Eglise de Bonnacourt.

L'an de grâce 1634, le premier dimanche de Janvier, lisons-nous dans le procès-verbal de cette érection, réunissant LOUIS XIIIème de ce nom, par la grâce de DIEU, Roi de FRANCE et de NAVARRE, se sont présentés Messire Nicolas REGNIER, prêtre, curé de Bonnacourt, diocèse de Langres, Messire Jules de BOLLOGNE Conseiller du Roi, son Maître d'hôtel ordinaire, gouverneur pour sa Majesté de la Ville et du château de Nogent le Roy, Seigneur dudit BONNECOURT, ANDILLY, POISEUL, FRESNOY; Dame Antoinette THOMASSIN, dame et épouse du susdit; dame Anne de BOLLOGNE, femme et épouse de François Charron de Saint ANGE, Maître d'hôtel de la Reine, et Messire Georges GOUTOTTE, majeur et juge en la justice de Bonnacourt et plusieurs habitants dudit lieu, au R.P. Jehan HUGUENY, docteur en théologie, prieur du couvent des Prédicateurs de LANGRES lui remontrant qu'il y a bien longtemps qu'ils ont désir de voir ériger en leur paroisse la confrérie du SAINT-ROSAIRE pour être faits participants à tant de biens et indulgences concédées aux confrères d'icelle; étant certains que l'érection de la susdite est réservée au seul ordre de Saint DOMINIQUE, fondateur de cette dévotion ...

Jules de BOLLOGNE transmet à ses enfants sa piété envers Marie – c'est son arrière petite fille Eugénie de BOLLOGNE qui en 1702 offrira à l'autel de la Sainte Vierge actuel comme on peut le voir par une inscription gravée au dessus de cette autel :

" Par Mademoiselle E. de BOLLOGNE a été posé la premier pies de cet ouvrage –  
1702 "

La statue primitive de cet autel est la statue de la Vierge assise et portant l'Enfant Jésus qui se trouve dans la chapelle de Notre Dame de LORETTE à droite de l'autel. Elle a été remplacée sur l'autel de l'église paroissiale par la statue de Notre Dame du Sacré Cœur qu'on y voit maintenant.

C'est surtout le petit-fils de Jules de BOLLOGNE, Pierre Gaston de BOLLOGNE qui va fonder la chapelle de Notre Dame de LORETTE.

## FONDATION de la Chapelle de NOTRE DAME de LORETTE

Jules de BOLLOGNE mourut chez sa fille au Château de Saint ANGE en GATINAIS (Yonne), le 30 octobre 1637. Son corps fut ramené à Bonnacourt et inhumé dans le caveau seigneurial qui se trouvait sous une chapelle latérale de notre ancienne église; ce caveau existe encore, il est vide et plus rien n'en marque l'emplacement recouvert de gazon. Quant aux dalles funéraires placées sur ce caveau ou fixées aux murs de la chapelle, elles ont été utilisées pour paver la nouvelle église construite en 1825, sauf une encastrée dans le mur de cette nouvelle église près de l'autel de la Sainte Vierge.

Claude de BOLLOGNE succéda à son père comme seigneur de Bonnacourt – en 1640 il épousa Jeanne de Saint BLIN, dame de Mirbel et en eut sept enfants. Son fils aîné René étant entré dans les Ordres et le second Louis s'étant fait Chevalier de Malte, c'est à Pierre Gaston qu'échut le château de Bonnacourt.

Comme la plupart des seigneurs d'alors, il embrassa le métier des armes. Il devint " Commandeur des Ordres Royaux de Notre Dame " du Mont Carmel de Saint Lazare, dans le Grand Pierre de LANGUEDOC, capitaine de chevaux légers du Roi, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint LOUIS c'est sans doute en cette qualité qu'il prit part à la campagne d'Alsace en 1677.

Charles IV de Lorraine étant mort, le nouveau duc de Lorraine CHARLES V, après s'être emparé de Philipsbours qui appartenait depuis trente deux ans à la France, voulut tenter de recouvrer ses Etats. Il s'avança donc pour traverser l'Alsace – le maréchal de CREQUI à l'armée duquel appartenait Pierre Gaston de BOLLOGNE, ne disposant que d'un corps de troupes fort inférieur à celui de son adversaire se retira sur la Moselle, disputant le terrain pied à pied et ne permettant pas à l'ennemi de prendre une seule place forte; Le duc de Lorraine voulut alors rejoindre le Prince d'Orange sur la Meuse, CREQUI le harcela dans sa marche et finit par le battre à KOCHERSBERG.

Malheureusement, au cours de ces combats, Pierre Gaston avait été blessé et fait prisonnier. Durant quatre longs mois, il fut retenu par l'ennemi, captif à Strasbourg, ces quatre mois de captivité, Pierre Gaston dut les trouver bien pénibles. Il lui en coûtait d'être séparé de ses frères d'armes et de penser qu'ils se couvraient de gloire sans lui. Souvent aussi sans doute, sa pensée revenant à Bonnacourt où étaient les siens, à Nogent dont son père était gouverneur. Celui-ci vivait encore, en effet et ne devait mourir, au château même de

Bonnecourt que le 26 mars 1682. Les souffrances que lui causaient ses blessures, ajoutaient certainement encore à la tristesse du pauvre prisonnier.

On raconte qu'un jour où il éprouvait vivement le désir de revoir la France et sa famille, il fit vœu à la Très Sainte Vierge de lui ériger une chapelle sur ses terres si elle lui rendait la santé et la liberté et lui accordait de revoir son pays – le lendemain même, dit la légende, il se réveillait sur son domaine, en face de Bonnecourt, à l'endroit même où s'élève la chapelle Notre Dame de Lorette, et y plantant son épée, il dit " ICI J'ACCOMPLIRAI MON VŒU . "

La Vierge qu'on n'invoque jamais en vain, pouvait, certes, opérer ce prodige et récompenser ainsi la confiance de son serviteur – toutefois, il n'est pas besoin de recourir au miracle pour croire qu'elle entendit la prière et accueillit le vœu du pauvre prisonnier –

Les armées françaises ayant remporté de nouvelles victoires et battu partout les armées coalisées, l'Espagne et l'empereur d'Autriche demandèrent la paix qui fut signée à NIMEGUE en 1678 et permit l'échange et le rapatriement des prisonniers.

Quoiqu'il en soit, ce qui paraît certain, c'est que notre chapelle est un monument de reconnaissance érigé par Pierre Gaston de BOLLOGNE en l'honneur de la Très Sainte Vierge qui lui avait rendu la santé et la liberté.

Il ne dut pas tarder à accomplir son vœu, en sorte que cette chapelle ne doit guère être postérieure à 1678 – il la dédia à Notre Dame de LORETTE. Après ce que nous avons dit plus haut on en devine la raison – LORETTE est le grand pèlerinage de l'Italie en l'honneur de Marie Vierge qu'on y honore et la SAINTE MAISON de NAZARETH qu'on y vénère devaient rester chères aux seigneurs de BONNECOURT. Il n'est pas étonnant dès lors, qu'ils aient dédié à la céleste protectrice de leur pays d'origine la chapelle qu'ils érigeaient sur leur fief.

### DESCRIPTION de la CHAPELLE bâtie par Pierre Gaston

La Chapelle primitive de Notre-Dame de LORETTE bâtie vers 1678 était, d'après ceux qui l'ont vue et l'ont raconté à celui qui écrit ces lignes, d'une dimension double de celle qui existe aujourd'hui – on y pénétrait par une porte latérale qui regardait Bonnecourt. A l'intérieur, elle comprenait deux parties, l'une réservée aux fidèles, l'autre qui servait de sanctuaire et où était l'autel. Elles étaient séparées par une grille en bois qui allait du sol au plafond. Les anciens racontaient également qu'on y voyait des béquilles et de nombreux ex-votos témoignant des guérisons et faveurs obtenues dans cette chapelle.

Cette description convient à la plupart des chapelles érigées en l'honneur de Notre-Dame de LORETTE. Par exemple au QUILLY, diocèse de Saint Briec, (Côtes d'Armor), à Avenières, diocèse de Laval, (Mayenne), à Port-Lesnay, diocèse de Saint-Claude, (Jura), à BELLAC, diocèse de Limoges, (Haute-Vienne), à SEVERAC-le-CHATEAU, diocèse de Rodez, (Aveyron), etc, etc...

Leurs proportions ont été exactement calculées d'après celle de la MAISON de NAZARETH . Or celle-ci mesure un peu plus de dix mètres de long, de 4 mètres de large et autant de haut, on y pénètre également par une porte latérale.

### LA CHAPELLE NOTRE-DAME de LORETTE de 1678 à la Révolution

La chapelle Notre-Dame de LORETTE du être très fréquentée jusqu'à la Révolution. Les actes religieux de BONNECOURT nous disent que le père du fondateur, l'Abbé René qui habitait au château en fut le premier chapelain. Pour mériter ce titre il fallait bien qu'il aille de temps en temps y célébrer la Sainte messe. Le personnel du château et aussi bon nombre d'habitants de Bonnacourt devaient être heureux d'y assister. La route qui passe près de la Chapelle était très fréquentée avant l'invention des chemins de fer. Voitures et piétons la sillonnaient à tout instant du jour. Plus d'un pieux passant devant s'arrêter pour adresser une prière à celle qui déjà était la Patronne des voyageurs en attendant qu'elle devienne comme elle l'est aujourd'hui la Patronne des aviateurs

(La SAINTE MAISON de NAZARETH emportée de Palestine en Dalmatie, puis en Italie, ne fut elle pas le premier aéronef, planant et voyageant dans les airs ?).

Pierre Gaston de BOLLOGNE ne devait pas être le dernier à aller prier en cette chapelle, du moins pendant le temps où le service du Roi lui permettait de séjourner en son château, car la plus grande partie de sa vie se passait aux armées. C'est ainsi qu'en 1692 il fait la guerre dans le midi de la France contre le prince Eugène et MARLBOROUS. Il s'y distingue même si bien que le roi pour le récompenser érigea en Marquisat la Seigneurie de BONNECOURT. C'est du moins ce que nous apprend l'acte de baptême de son second enfant Camille Antoine en 1686 où il est qualifié de " Marquis de BONNECOURT ", titre que porteront désormais ses descendants.

A défaut de prêtres dans la famille de BOLLOGNE, c'était le curé de Bonnacourt qui desservait la chapelle et il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. C'est ce qui ressort d'une délibération du Conseil Municipal de Frécourt demandant un curé pour ce village et donnant comme raison pour appuyer sa demande, que la paroisse est moins favorisée qu'autrefois pour le service religieux qu'avant la Révolution on célébrait la messe non seulement dans les églises de Bonnacourt et Frécourt, mais encore dans les chapelles Notre-Dame de PITIE de LAVRIGNY et NOTRE-DAME de LORETTE.

Toutefois, aux approches de la Révolution elle ne dut plus être aussi fréquentée qu'auparavant – le château n'étant plus habité. Dès 1747 son dernier propriétaire Charles Camille de BOLLOGNE, petit-fils de Pierre Gaston, l'avait quitté, pour ECOT, d'abord puis pour THIVET et enfin pour BEAUVOISIN. Ardent chasseur, il trouvait dans les vastes forêts qui avoisinaient ces localités plus de facilité pour satisfaire ses goûts et aussi pour oublier son chagrin. Marié en 1747 avec Françoise Antoinette CHOISEUL de BEAUPRE, celle-ci était morte dès 1751 lui laissant trois enfants. Ramené d'ECOT à Bonnacourt son corps fut sans doute le dernier déposé dans le caveau seigneurial. Celui de son mari Charles Camille ne devait en effet avoir d'autre sépulture que la fosse commune accordée par la Révolution à ses victimes.

## MORT du dernier MARQUIS de BONNECOURT

Le marquis Charles Camille de BOLLOGNE avait 78 ans quand cette révolution éclata. Il vivait retiré et bien inoffensif à BEAUVOISIN, paroisse de BUGNIERES, (Haute-Marne), se croyant bien à l'abri des coups qui frappaient les Nobles d'alors, car la population pour laquelle il s'était toujours montré affable et généreux lui était sympathique.

Malheureusement un cabaretier à qui il avait refusé de prêter 500 francs le dénonça au club de Langres comme cachant dans un souterrain toute une voiture de fusils et des barils de poudre. La vérité est qu'il possédait cinq fusils de chasse et avait reçu les jours précédents dix livres de poudre.

C'en fut assez, néanmoins, pour qu'on envoya perquisitionner dans sa maison et que la populace accourue des villages voisins la nuit au pillage – on en fit autant pour son château de Bonnacourt – les sans – culottes de l'endroit l'attaquèrent menaçant de le brûler. Le fermier fut maltraité et son domestique blessé.

Le Marquis était heureusement, à la chasse lors de cette perquisition et dût son salut à cette circonstance – mais, à partir de ce moment la vie lui fut rendue insupportable. Tous les jours, malgré ses 78 ans, il devait se présenter à la Municipalité de BUGNIERES pour justifier de sa présence. Il accomplissait à cheval ce petit voyage et à l'heure indiquée, s'inclinait devant le premier magistrat de BUGNIERES en disant " Monsieur le Maire, me voici !...ce à quoi, le maire répondait : " c'est bien, Monsieur le Marquis, à demain ".

Il convient d'ajouter que la venue du vieillard était accueillie par la population avec la plus profonde bienveillance.

La correspondance était également surveillée et ouverte à son insu. Ayant eu, dans une lettre a un de ses parents de Provence l'imprudence de se plaindre des vexations et spoliations dont il était victime, un ordre d'arrestation fut, de Paris, lancé contre lui. Quoique averti charitablement par le maître de poste de VESAIGNE de l'arrivée des policiers venus pour le saisir il ne voulut pas fuir – on le fit monter en charrette on le conduisit à Chaumont puis de là à Paris ou il fut écroué à SAINTE PELAGIE – Malgré les griefs dérisoires relevés contre lui, il fut condamné à mort et le 6 Janvier 1794 conduit à l'échafaud dressé sur la place de la Nation.

Ce jour-là, par hasard, un paysan d'HUMES nommé CATHERINET et se trouvant à Paris, regardait avec effroi passer la charrette qui conduisait les victimes à la mort. Il entend une voix qui l'appelle par son nom. Le Marquis l'a reconnu. Lui même aperçoit et reconnaît le bon vieillard, tous deux se disent adieu avec émotion. CATHERINET suivit le lugubre cortège jusqu'à l'échafaud et il entendit distinctement, ainsi que les personnes présentes les dernières paroles du vaillant gentilhomme :

JE DONNE MON AME à DIEU, MON CŒUR AU PAYS  
ET MON C..... à LA REPUBLIQUE

## DECLARE BIEN NATIONAL le château de BONNECOURT

Le château de BONNECOURT, comme tous les biens ci-devant nobles fût déclaré bien national avec toutes ses dépendances, Absolument délaissé et privé de réparations il ne tarda pas à tomber en ruines.

Voici le procès-verbal d'expertise qu'en fait le 13 PLUVIOSE AN VIII de la République (24 Février 1800), François NUSSEY chargé par le gouvernement d'estimer les biens nationaux.

Je me suis rendu dans un vaste enclos autrefois entouré de murs, au milieu duquel est placée une maison servant d'habitation aux fermiers, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec deux bâtiments en retour et à chaque bout du corps de logis dans lesquels sont construites deux granges et quatre écuries.

Devant et à côté de ces bâtiments est une cour fermée avec une grande et une petite porte d'entrée.

Un ancien colombier à pied en forme de tour ronde avec un autre en forme carrée au couchant du bâtiment, l'une et l'autre tombée dans une ruine totale.

Le corps de logis contient en longueur 17 mètres sur 8 de largeur construit partie en pierre mureuse et de taille distribue :

Par le bas, en une cuisine, poêle au bout et à côté une petite chambre à feu – a gauche de la cuisine, une chambre de domestique; à droite en entrant, dans un vestibule est une chambre à four, à côté d'icelle, une cave voutée – au milieu de ce bâtiment est un vestibule qui conduit au premier étage et au grenier – au dessus du pallier de cet escalier, à droite est une chambre à feu, sans platine, desservie par un cabinet, à côté une autre chambre et un cabinet au bout.

A gauche de l'escalier sont deux chambres à côté l'une de l'autre avec un cabinet et une cheminée.

Lequel corps de logis prend ses jours au midi et au couchant et n'est plus habité par le fermier depuis quelques années et est depuis cette époque dans un délabrement affreux, sans portes, sans croisées, sans couverture, les planchers tant des greniers que des appartements sont absolument pourris ....

On voit le soin que la Nation prenait des biens qu'elle s'était adjugés et le profit qu'elle dut en tirer. Ce château du être démoli peu après. Les matériaux ont été employés à la construction de diverses maisons de BONNECOURT et aussi dit on à celle de l'église de BANNES. Une cheminée monumentale de marbre qui en provenait fut longtemps installée dans la cuisine de Mr Alfred VOILLEMINE, qui la céda à son parent, Mr Edouard DESSEIN, ancien député et maire de Langres lequel l'a posée dans la maison historique " l'ancien petit EVECHE .....qu'il possède à Langres.



Aujourd'hui l'emplacement du château est occupé par des prés et continue d'être dénommé lieudit " LE CHATEAU ".

## VENTE et DECADENCE de la Chapelle de N. D. de LORETTE

Comme tous les biens de la Seigneurie, la chapelle Notre Dame de LORETTE fut vendue comme bien national en 1791 avec tous les champs et prés qui formaient la dotation.

Le 6 Novembre 1686, l'abbé René de CAPISUCHY de BOLLOGNE y avait fondé son anniversaire et lui avait donné une demiquante de chenevière selon acte reçu FLORIAN, notaire à Montigny, et le 12 Novembre 1688 une autre demiquante, selon acte reçu JOURDHEUIL, notaire à Bonnecourt.

Le fondateur de la chapelle Pierre Gaston et sa femme y avaient fondé leur anniversaire eux aussi, celui de Pierre était célébré en mars et celui de sa femme en août.

Une personne de PLESNOY, sans doute originaire de BONNECOURT, avait également une fondation en cette chapelle et une autre en la chapelle Notre Dame de L'EPINE, paroisse de Récourt. Bien d'autres personnes dévotes envers Notre Dame de LORETTE avaient sans doute fait des fondations semblables. Vers 1730 le terrage de la chapelle se louait – 14 livres en 1789 il devait se louer le double – il fut vendu par le district de BOURBONNE pour trois mille livres.

D'après un papier conservé dans les archives de la famille MARTIN-COLLIER, il aurait été acheté par un nommé : J.B. VIVIER et revendu par lui à Pierre VOILLEMEN de Bonnecourt. Voici du reste la teneur de ce papier :

" Je soussigné, J.B. VIVIER, premier huissier de la municipalité de la Ville de Langres, cède à Pierre VOILLEMEN, laboureur à Bonnecourt, la chapelle Notre Dame de LORETTE, les terres près et chenevières qui en dépendent moyennant trois mille quatre cents livres, sans aucune réserve que celle-ci : si ledit VOILLEMEN revendait ladite chapelle, il ferait construire une grotte pour mettre l'image et l'autel de Notre-Dame de LORETTE et tous les tableaux qui y sont et que la grotte serait pareille à celle de NOTRE-DAME du CHENE et que ledit VOILLEMEN viendra dans le courant de la semaine pour terminer nos conditions et passer acte; Signé : VIVIER.

Ce projet de vente, car on le voit, ce n'était qu'un projet, fut-il réalisé ? On ne sait toujours est-il qu'en 1836 lorsque fut établi le cadastre, la chapelle fut mise au nom de Nicolas VOILLEMEN et y est restée jusqu'en 1936.

## RECONSTRUCTION de la CHAPELLE

La chapelle Notre Dame de LORETTE dut être passablement délaissée pendant toute la première moitié du dix neuvième siècle, au point que vers 1860, elle était complètement tombée en ruines. Plusieurs incendies dont quelques uns occasionnés par le feu du ciel ayant vers cette époque détruit plusieurs maisons de BONNECOURT (maisons SEUROT, PLUBEL, VOILLEMIN, MOTOT-MATHIEU.....) On crut y voir un avertissement de la Sainte Vierge mécontente du peu de soin qu'on avait pour sa chapelle.

On entreprit de la relever, mais en de moindres dimensions. Théophile VOILLEMIN-SEUROT racontait y avoir travaillé, Victor RACLOT-MOUSSUS, raconte de son côté que son père Epiphane RACLOT qui habitait une des maisons voisines de la chapelle planta les tilleuls qui l'ombragent.

Depuis, la piété des fidèles en a pris soin. Vers 1900, Victor RICHARDOT-COLLIER en fait restaurer le plafond – après la guerre, Théophile VOILLEMIN fit remplacer par les portes de fer actuelles, les portes de bois qui y donnaient accès. Quelques temps après, qu'on nous pardonne cette indiscretion, la Sainte Vierge le récompensa de sa bonne action, lui-même du moins, le jugea ainsi, en lui faisant retrouver en pièces d'or dans un vieux mur écroulé qu'il relevait exactement la somme que lui avaient coûté ces portes.

Enfin, en 1934, Monsieur le Curé fit appel à la générosité de la paroisse pour effectuer certaines réparations qui s'imposaient et la Commune elle-même s'honora en en faisant refaire la toiture.

## INSCRIPTION de la CHAPELLE au nom de l'ASSOCIATION DIOCESAINE

Lorsqu' en 1936 eut lieu, à BONNECOURT la réfection du cadastre, on se demanda au nom de qui inscrire la chapelle Notre Dame de LORETTE, car elle était toujours au nom de Nicolas VOILLEMIN, mort depuis longtemps. Après un siècle et plusieurs générations, ses héritiers et ses descendants déjà lointains s'étaient multipliés et aucun ne soupçonnait les droits qu'il pouvait avoir sur la chapelle et surtout ne songeait à les revendiquer. En fait, elle était depuis toujours une chapelle paroissiale ouverte à tout le monde.

Pour régulariser cette situation de fait et mieux assurer l'avenir de la chapelle, sur la demande de Mr le Curé, tous les descendants ou héritiers de Nicolas VOILLEMIN, avec une générosité que je prie la Sainte Vierge de récompenser acceptèrent de remettre cette chapelle à l'ASSOCIATION DIOCESAINE.

En sorte, qu'aujourd'hui, c'est cette Association qui au nom de Monseigneur l'Evêque, au nom de la paroisse et du diocèse tout entier en est la **propriétaire**.

Déjà, le 16 Juillet 1880, Monseigneur BONANGE avait reconnu authentique la relique de la Sainte COURONNE d'EPINES provenant du château de BONNECOURT. En 1910, Monseigneur HERSCHER permit à nouveau de célébrer la Sainte messe en la chapelle de Notre Dame de LORETTE. Monseigneur de DURFOIT, à son tour, l'a enrichie d'indulgences en faveur de ceux qui viendraient y prier, spécialement pour les soldats.

### PELERINAGE à la Chapelle de NOTRE DAME de LORETTE

Régulièrement, la fête et le pèlerinage de la Chapelle Notre Dame de LORETTE, devraient avoir lieu le 25 Mars, en la fête de l'Annonciation, puisque c'est le mystère de l'Incarnation qu'on y honore, ainsi qu'on le fait dans la basilique de LORETTE en Italie où est conservée la SAINTE MAISON de NAZARETH, qui fut le témoin de ce mystère.

Comme le 25 Mars est un peu rapproché de la fête de la Compassion qui est l'occasion d'un pèlerinage à Notre Dame de PIETE de LAVRIGNY, dans la paroisse voisine, à Frécourt, pour que ces deux pèlerinages ne se nuisent point mutuellement, celui à la chapelle de Notre Dame de LORETTE a été fixé au 24 Mai, fête de Notre Dame AUXILIATRICE.

Cette fête rappelle la délivrance du Pape PIE VII retenu captif par Napoléon 1<sup>er</sup> – on la chapelle Notre Dame de LORETTE ne rappelle t'elle pas, comme nous l'avons raconté, la délivrance d'un autre captif ? Et puis ce pèlerinage à Notre Dame de LORETTE n'est –il pas, en notre diocèse, avec lui de Notre-Dame de la DELIVRANCE, à Langres, qui lui, n'a lieu que tous les sept ans, le seul qui soit célébré dans le mois de Mai, le beau mois de Marie ?

Quelle plus belle époque pour venir de toutes les paroisses environnantes prier la Sainte Vierge et implorer ses bénédictions sur nos personnes, nos familles et sur les récoltes qui à ce moment de l'année s'étalent au loin, verdoyantes, autour de la chapelle ? Aussi lorsque ce pèlerinage fut célébré de nouveau en 1937 et présidé par Monseigneur LINDECKER, protonotaire apostolique et vicaire général, il retrouva de suite l'assistance d'avant et de pendant la guerre de 1914. Les pèlerins eurent même, cette année là l'édification de voir parmi eux une descendante des anciens Seigneurs de BONNECOURT venue, avec son fils, prier dans la chapelle érigée par ses ancêtres.

Si on ne voit plus dans cette chapelle les béquilles et autres ex-votos, dont parlaient les anciens, on y remarque, néanmoins que notre Dame de LORETTE continue d'exaucer ceux qui viennent la prier. Puissions-nous tellement l'aimer que nous éprouvions tous sa maternelle protection, maintenant et à l'heure de notre mort.

***Charles BALTES,***

***Curé de BONNECOURT et***

***Chapelain de Notre-Dame de LORETTE***